

NOU[S]VELLES



DOSSIER
CORONABLUES (3-6)

SERVICE
UNE AUTRE FAÇON DE CONSOMMER (7)

(ÉDITO) NOTRE DEVOIR D'HUMANITÉ FACE AU CORONAVIRUS



© Rebecca Bowring

La crise que nous traversons nous rappelle la fragilité de notre société. Nous attendions-nous à des effets d'une telle ampleur? Cette question nous a été maintes fois posée. Plusieurs réponses peuvent y être apportées.

Les sans-papiers et sans-droits sur notre territoire sont connus du CSP. Nous avons œuvré dans l'ombre pendant de nombreuses années pour que le programme Papyrus voie le jour. Alors qu'ils sont estimés entre 10000 et 12000, seuls 2400 travailleuses et travailleurs ont pu être régularisés et 1000 dossiers sont encore en traitement.

Alors, cette foule d'invisibles ne pouvait pas faire autrement que de sortir de l'ombre. Sans droits et peu protégés, ils se sont retrouvés à devoir faire la queue pendant

des heures pour bénéficier d'une aide alimentaire. Avant la crise, ils survivaient discrètement, avec beaucoup de dignité et en contribuant à la richesse de notre canton.

Le CSP a dû se réorganiser, penser autrement, décider dans l'urgence pour accompagner de nombreuses personnes sans ressources et complètement désemparées. Et demain, qu'en sera-t-il? Un collaborateur de Ruth Dreifuss à Berne disait il y a quelques années que *« les problèmes sont photosensibles : si on les met à la lumière, ils pâlisent. Si on agit, ils disparaissent »*.

L'effet d'urgence ne doit pas s'estomper; cette misère ne doit pas nous laisser insensibles. L'État se doit d'agir, sa responsabilité est engagée. La reprise annoncée des

activités économiques est incertaine et la solidarité est plus que jamais nécessaire.

N'oublions pas qu'avant la crise déjà, le risque de précarité touchait plus de 18% de la population résidente de ce canton, sans-papiers et réfugiés non compris. Le CSP n'a cessé dans son histoire de faire preuve d'engagement et d'actionner la solidarité locale. De l'arrivée des réfugiés hongrois en 1956 en passant par celle des réfugiés d'Argentine, du Chili et de la guerre au Kosovo, nous avons toujours été présents. Comme par le passé, sachant que personne n'est à l'abri, nous comptons sur votre solidarité et votre engagement à nos côtés. Merci.

Alain Bolle

(MON JOB AU CSP) « L'ASSISTANT SOCIAL JOUE UN RÔLE PRIMORDIAL POUR LA POPULATION »

Récemment élue au Conseil administratif de la Ville de Genève, Frédérique Perler quitte le CSP après y avoir œuvré pendant 35 ans en tant qu'assistante sociale.

Un parcours au CSP qui a commencé par un stage en dernière année de la HETS et qui se termine avec sa brillante élection au Conseil administratif de la Ville de Genève au printemps dernier. Frédérique Perler poursuit ainsi une carrière placée sous le signe des valeurs militantes et solidaires. Syndiquée et engagée en politique depuis 2003, d'abord au Conseil municipal de la Ville, puis comme députée au Grand Conseil, elle trouve dans son poste d'assistante sociale la satisfaction de pouvoir répondre aux besoins de la population et d'améliorer la situation des personnes qu'elle accompagne.

À ses débuts, se rappelle-t-elle, les sollicitations étaient moins nombreuses et généralement focalisées sur une seule problématique. Aujourd'hui, la situation a bien changé et la file d'attente aux perma-

nences sociales du CSP s'allonge inexorablement. La complexité des dossiers, les changements du contexte social et le phénomène d'une précarité grandissante, l'ont toujours motivée.

La polyvalence de ses tâches et la gestion de dossiers à thématiques multiples, de même que les échanges riches d'enseignements avec ses collègues des Services social, juridique et réfugiés, lui ont apporté une vue d'ensemble et une expertise de terrain. Avoir perpétuellement de nouveaux défis lui permet de se sentir engagée, responsable, dynamique et valorisée.

« Je peux vraiment dire que je ne me suis jamais ennuyée au CSP! Mon activité a continuellement évolué face à la situation sociale changeante au fil des années et l'évolution des lois dans le domaine social. »



© DR

Tour à tour déléguée du personnel et formatrice de stagiaires de la HETS, Frédérique Perler et ses collègues ont toujours participé à des groupes de travail avec d'autres institutions sur des thématiques clés. S'y sont ajoutés par la suite des ateliers de prévention de l'endettement pour les jeunes dans les écoles genevoises du post-obligatoire.

« À Genève, la diversité de population la rend particulière. C'est une petite ville avec un rayonnement

international et toutes les problématiques que cela comporte. »

Prête pour sa nouvelle vie et de nouveaux défis, Frédérique Perler se sent fière aujourd'hui d'avoir travaillé au sein d'une association telle que le CSP, institution reconnue pour son expertise et régulièrement consultée par les pouvoirs publics. Le CSP la remercie pour son magnifique engagement et lui souhaite beaucoup de succès pour la suite de sa carrière.

Vanessa Santantoniou

[DOSSIER] « LA COMMUNAUTÉ A UNE DETTE ENVERS LES PARTICULIERS »

C'est un « grand miroir » que nous tend aujourd'hui l'épidémie du coronavirus. Intellectuelle humaniste, Samia Hurst-Majno en analyse les enjeux éthiques au niveau de la collectivité et des individus.

Samia Hurst, en quoi la pandémie actuelle représente-t-elle une première dans l'histoire de l'humanité ?

Ce n'est pas la première fois qu'une pandémie nous menace, ni que des populations entières doivent être confinées. Toute épidémie frappe non seulement les personnes et les existences physiques, mais la société tout entière. En cela, le coronavirus est tout à fait conforme aux précédentes pandémies.



© Fred Meier | lunq13

métiers peu valorisés jusqu'ici et dont l'importance est devenue évidente. Il faudra s'en souvenir.

Face à la montée des inégalités, comment assurer la cohésion sociale ?

Notre interdépendance devient très visible dans le contexte d'une pandémie, où la solidarité doit s'exprimer de manière pragmatique et concrète pour éviter la contagion. Voyez l'exemple de Singapour, où le coronavirus a refait son apparition par les failles de la société, chez les travailleurs immigrés.

La Suisse a rapidement accordé des aides généreuses. Mais il y a forcément des trous et des oubliés. Les failles dans les arrangements sociaux deviennent visibles. On l'a vu pour les femmes de ménage ou encore pour les réfugiés.

On peut parler sans exagération d'une mobilisation au nom de la collectivité, même si pour les uns, elle se faisait depuis son canapé ! Mais chacun a dû consentir des efforts en se confinant et en arrêtant de travailler, au prix pour certains de sacrifices importants. Dans ce sens, la communauté acquiert une dette envers les particuliers. Ce serait une erreur de ne pas le reconnaître.

**Propos recueillis par
Carine Fluckiger**

Ce qui est sans précédent en revanche, c'est que nous n'avons jamais été aussi bien outillés, en termes scientifiques et technologiques, pour y faire face. On a pu réduire très rapidement de nombreuses inconnues liées à cette nouvelle maladie. Le virus a été promptement identifié, son génome séquencé, des traitements potentiels et des vaccins sont en train d'être explorés.

Cette pandémie surgit également dans une situation inédite, où la rareté au niveau mondial n'est pas absolue. Depuis les années 1970-80, nous n'avons plus à faire face à la rareté des denrées (ce qui ne veut pas dire que leur distribution est équitable). Cela signifie que la pauvreté n'est pas une fatalité et que notre responsabilité à l'éradiquer de la planète est d'autant plus grande.

D'autres crises passées peuvent-elle nous éclairer sur ce chemin ?

On a beaucoup à apprendre des crises du passé. Prenez le débat actuel sur une possible opposition entre santé et économie. Nous disposons de chiffres pour la grippe espagnole de 1918 et la manière dont elle a affecté le commerce aux États-Unis. Ce que l'on constate, c'est que les villes qui avaient pris les mesures antipandémiques les plus fermes sont celles qui s'en

sont le mieux sorties économiquement.

Cela nous montre que dans le contexte d'une pandémie, il y a une intrication organique entre santé et économie. Car les morts, les malades et les réactions de peur d'une population qui se sent mal protégée coûtent. Une étude récente a permis de démontrer que la part des mesures antipandémie entre pour 30 à 40 % du ralentissement économique. La pandémie à proprement parler représente 10 à 15 % de pertes économiques. La part du lion revient donc aux comportements des consommateurs, qui ont spontanément tendance au repli, indépendamment des décisions officielles.

Une opposition entre santé et économie existe au contraire lorsque l'on ne prend pas assez de mesures, comme c'est le cas actuellement aux États-Unis. Il ne suffit pas de dire aux gens : « *Rentrez chez vous* ». Encore faut-il donner à la population les moyens – le chômage partiel, les APG... – de s'y tenir.

Vous avez évoqué dans une récente conférence la nécessaire renégociation du contrat social. Qu'entendez-vous par là ?

Une société est d'autant plus juste qu'elle donne les mêmes choix et

les mêmes droits à chacun. Une pandémie change nécessairement la donne : tout ou presque doit être réinventé pour pouvoir continuer comme avant. Les magasins d'alimentation n'ont pas fermé, mais il a fallu les réorganiser et on a demandé aux employés de courir des risques jusqu'à ce que des mesures de sécurité suffisantes soient mises en place.

Pensez-vous qu'il y aura un avant et un « après-coronavirus » ?

Je l'espère ! J'espère du moins que nous n'aurons pas la mémoire courte.

Face à une pandémie, l'enjeu n'est pas seulement le danger imminent : il s'agit aussi de traverser une crise, ensemble, de manière indemne. De se rappeler qu'il y aura un après et que la façon dont les uns et les autres se sont comportés laissera des traces.

Chaque pandémie recèle une menace de repli identitaire et de stigmatisation. On l'a vu récemment avec l'expression d'un racisme anti-asiatique. Mais si ce réflexe est normal dans les périodes d'angoisse, on doit aussi pouvoir survivre en tant que corps social.

Une pandémie sert de révélateur et nous oblige à revoir ce qui est essentiel. C'est le cas de tous ces

(+) L'INVITÉE

Médecin et bioéthicienne, Samia Hurst-Majno dirige depuis 2015 l'Institut Ethique Histoire et Humanités (IEH2) de l'Université de Genève. Formée à Genève et aux États-Unis, sa voix fait autorité dans les débats de bioéthique. Elle est également engagée à titre personnel et en tant qu'intellectuelle dans les questions des migrants et des droits des réfugiés.

[DOSSIER] C'EST QUOI, LA PRÉCARITÉ ?

La Suisse et le monde découvraient récemment avec effroi les files d'attente de milliers de personnes à Genève pour un sac de nourriture. D'où vient cette précarité et quelle est notre part de responsabilité ?

Depuis des années, le mot « précarité » est utilisé à toutes les sauces (y compris par le soussigné !) pour résumer un état peu enviable, mais peu défini, qui concerne essentiellement les autres, les pauvres, les étrangers, les personnes âgées, les familles monoparentales, les jeunes sans formation, au gré des opinions et des combats politiques.

En réalité, dans un État-providence comme il existe en Suisse, la plupart d'entre nous savons pertinamment que nos besoins vitaux de base – manger, se loger et avoir accès à des soins médicaux – ne sont pas menacés, que nous ne dormirons pas sur le trottoir et que nous ne mourrons pas de faim. Dans ce sens, la notion de précarité est plutôt la perspective d'un état de gêne, le risque de pauvreté, la peur de perdre son emploi et de devoir réduire, parfois drastiquement, son train de vie.

LA PRÉCARITÉ RADICALE

La crise du Covid-19 a révélé aux yeux de tous une autre sorte de précarité : une précarité radicale, celle des gens qui savent que leur vie peut basculer du jour au lendemain vers le néant, vers la faim, la rue ou le renvoi de Suisse. La file des sans-papiers devant la patinoire des Vernets, prêts à attendre des heures pour un sac de nourriture d'une valeur de 20 francs, est une illustration cruelle mais concrète de la précarité que doivent affronter les milliers de personnes qui vivent parmi nous en s'occupant de notre ménage, de nos enfants, de nos parents, qui font la plonge dans les restaurants où nous mangeons, cueillent les légumes du terroir que nous achetons et construisent les maisons où nous logeons.



© Irina Popa

Certains camarades d'école de nos enfants, qui venaient joyeusement partager un goûter à la maison et dont nous n'avons jamais soupçonné l'insécurité abyssale dans laquelle ils vivaient, en sont aujourd'hui réduits à faire la queue, aux yeux de tous, pour un sac de nourriture et à surveiller anxieusement la boîte aux lettres pour voir si les bons des Colis du Cœur sont enfin arrivés !

C'est en grande partie le scandale de cette précarité radicale, dans un pays riche, qui a permis de rassembler presque tous les partis derrière l'opération Papyrus, offrant ainsi à plus de 3000 personnes une protection dont elles n'osaient rêver.

LES LIMITES DÉSORMAIS VISIBLES DE PYPYRUS

Mais alors, si nous avons réglé le problème grâce à l'opération Papyrus, qui sont ces gens qui se pressent pour recevoir de l'aide ? Premièrement, Papyrus n'a pas concerné tous les sans-papiers de Genève : seul un tiers probablement des personnes a pu en bénéficier. Les autres n'ont pas disparu, ils

ont continué à survivre à Genève, souvent avec de maigres salaires, et certains ont été licenciés sans autre forme de procès dès le début de l'épidémie.

Deuxièmement, une bonne partie des personnes régularisées, ou en voie de l'être, ont également perdu abruptement leur salaire, souvent sans licenciement formel, et elles n'osent pas réclamer leur dû à leurs employeurs dans l'espoir de retrouver leurs postes sitôt la crise passée. Cette deuxième catégorie aurait théoriquement le droit à l'aide de l'Hospice général, mais nourrit une véritable terreur de perdre un permis de séjour si durement acquis. Les propos rassurants des autorités genevoises à ce sujet sont vraisemblablement arrivés trop tard et ne suffiront souvent pas à renverser la crainte d'être dénoncées à la police des étrangers. C'est là encore un réflexe de survie qui subsiste après des années passées dans la précarité radicale.

LA PRÉCARITÉ IMPOSÉE

Enfin, un troisième groupe s'est présenté à la distribution de nour-

riture : il s'agit de personnes ayant demandé l'asile ou obtenu une admission provisoire à Genève. Elles sont soumises à un barème d'assistance indécemment de l'ordre de 450 francs par mois pour une personne seule et de 1200 francs pour une famille de quatre (hors loyer et caisse maladie).

C'est moins de la moitié de l'assistance ordinaire et un peu plus du tiers du minimum vital de l'Office des poursuites. Pour ces personnes, le Covid-19 n'a pas radicalement changé la situation. Mais il sert de révélateur et offre paradoxalement la possibilité d'améliorer légèrement leur sort en bénéficiant de la distribution de nourriture. Personne ne peut soutenir à leur sujet qu'on découvre la précarité à Genève. Nous avons au contraire sciemment décidé de condamner ces gens à vivre dans la misère pendant des années, pour la seule raison qu'ils sont arrivés en Suisse pour y demander l'asile.

Rémy Kammermann

[DOSSIER] CORONAVIRUS : LA PANDÉMIE DU RENFORCEMENT DE TOUTES LES INÉGALITÉS

Le coronavirus a très rapidement dévoilé le visage de ses premières victimes sociales et économiques. Dès le début du semi-confinement, le CSP a mis en place des solutions inédites pour répondre à ces personnes désemparées.

Comment répondre aux demandes urgentes qui affluent tout en garantissant la sécurité sanitaire de tous? La pandémie a obligé le Service social du CSP à mettre provisoirement en stand-by les dossiers ouverts qu'il suivait, mais aussi à réinventer son mode de fonctionnement et ses activités.

SUSPENDUS AU TÉLÉPHONE

Suite aux premières mesures de restriction prises par l'État, à la mi-mars, les consultations sur place sont supprimées. À la place, un système de permanence téléphonique est organisé deux fois par semaine. Nous sommes littéralement suspendus au téléphone. La décision est alors prise de renforcer la permanence pour pouvoir répondre aux demandes d'aide de plus en plus nombreuses. Par ricochet, la présence de deux professionnels permet d'échanger sur les situations et de réajuster notre pratique professionnelle en cette période si étrange.

Chaque mardi et jeudi matin, nous rappelons la trentaine de personnes qui nous ont laissé leurs coordonnées. La demande est bien plus nombreuse, mais l'exigence d'un suivi de qualité impose de mettre une limite au nombre de dossiers que nous pouvons accepter. Les autres sont invités à rappeler la prochaine permanence. Depuis le début de la pandémie, ce sont ainsi près de 1000 demandes qui ont été traitées dans nos permanences, alors qu'elles se sont élevées à un peu plus de 1100 pour toute l'année 2019.

URGENCES ET PRIORITÉS

Sur les trente appels reçus, une petite poignée est redirigée vers l'Hospice général (HG). Il s'agit principalement d'indépendants pour lesquels l'activité professionnelle est mise à mal, de personnes qui ne peuvent pas bénéficier du

chômage partiel ou dont les revenus sont désormais insuffisants. Ces personnes-là doivent d'abord introduire les démarches nécessaires pour faire valoir leur minimum vital.

Nous recevons également des appels de personnes qui – en cette période de pause forcée – souhaitent entamer un processus de résolution de leur endettement. En temps normal, ces suivis forment le cœur de la pratique spécialisée du Service social du CSP. Mais ici, tout est chamboulé: place aux urgences. La problématique du surendettement ne revêt en général pas un caractère urgent et nous devons redéfinir les priorités.

LES INVISIBLES

Nous l'avons d'emblée constaté: la pandémie atteint les personnes les plus vulnérables, celles qui demeurent cachées sous la main invisible de notre modèle économique et ignorées par les autorités.

En temps normal toujours, le Service social du CSP n'intervient que de manière très ponctuelle pour les sans-papiers. Aujourd'hui, cette population est frappée de plein fouet par la pandémie. Elle l'est, car le statut de ces personnes ne leur permet bien évidemment pas de pouvoir bénéficier du chômage partiel ou de s'adresser à l'HG.

Elle l'est aussi dans la mesure où le secteur d'activité dans lequel ces personnes sont principalement employées – l'économie domestique – ne permet pas de faire du télétravail... Elle l'est enfin car les employeurs de ces personnes renoncent temporairement ou définitivement à leurs services et qu'ils ne respectent pas toujours leurs obligations légales.

Même si le futur reste incertain en cette période de ténèbres, le CSP a pu apporter une lueur d'espoir à cette population avec la constitution, grâce à des dons, d'un fonds d'aide destiné à couvrir

un loyer, une facture de santé ou d'autres charges courantes. Cette aide s'ajoute à la distribution d'attestations en faveur des bons alimentaires des Colis du cœur, qui n'ont cessé d'augmenter.

Sans ces aides exceptionnelles, qu'aurait fait cette famille monoparentale établie à Genève depuis cinq ans, qui doit désormais vivre avec 300 francs par mois? Comment faire pour manger et payer le loyer de la misérable chambre sous-louée alors que l'on se retrouve sans aucun revenu? Quid de la couverture des besoins des enfants restés à l'étranger?

Cette crise sans précédent fragilise et fragilisera encore des personnes aux profils socio-économiques différents. Il nous reviendra de les aider au mieux lorsqu'elles ne manqueront pas de s'adresser au CSP.

**Linda Lahotte et
Janique Desauany**



[DOSSIER] CORONAVIRUS ET ASILE : UN SYMPTÔME D'INCURIE CHRONIQUE

Quelle logique sous-tend le maintien des procédures d'asile pendant la période de semi-confinement, au mépris évident des mesures de protection de la population et de contrôle de la pandémie ?

Nous l'avons vu : pendant le confinement, toute activité qui n'était pas strictement nécessaire s'est arrêtée... ou presque. Les personnes en demande d'asile ont continué de recevoir des courriers auxquels elles devaient répondre, des décisions contre lesquelles elles pouvaient recourir, des convocations à des auditions auxquelles il fallait se rendre. Au plus fort du confinement, quand tout était figé, elles se déplaçaient au CSP, les juristes venaient travailler, des interprètes traduisaient, des médecins étaient sollicités pour produire des rapports médicaux, des fonctionnaires menaient des auditions... Comme si de rien n'était, à l'encontre de toutes les recommandations des autorités sanitaires.

Dans le droit en général, les autorités compétentes ont rapidement annoncé l'avancement des fêtes

judiciaires de Pâques: toutes les procédures, toutes les audiences, tous les délais étaient suspendus, en une trêve bienvenue pour protéger la population et optimiser l'effet recherché par le confinement. Mais pas dans le droit d'asile. Pourtant, rien n'empêchait de suspendre toutes ces procédures pendant quelque temps. Comme l'écrit le professeur de droit Thierry Tanquerel dans une note élaborée pour l'occasion, on ne voit pas quel engagement international de la Suisse serait violé par le fait de tout retarder de quelques semaines ou de quelques mois*.

DES ADAPTATIONS MINEURES

Le CSP, avec de nombreuses autres associations, a protesté. Nous avons écrit à la conseillère fédérale Keller-Sutter, à la présidente du Tribunal administratif

fédéral, aux médias. Le 1^{er} avril, le Conseil fédéral édictait une nouvelle ordonnance « Covid-19 asile », adaptant quelque peu le déroulement des procédures: limitation du nombre de personnes pouvant participer à une audition sur les motifs d'asile, prolongation des délais de recours en procédure accélérée et des délais de départ. Des mesures marginales.

Pire, comme certains représentants juridiques ne voulaient plus se rendre dans les centres fédéraux d'asile aux auditions pour défendre leurs mandant-e-s, par peur de se retrouver à cinq ou six dans une petite salle d'audience, le Conseil fédéral menaçait dans son ordonnance: « *Si le représentant juridique désigné (...) ne peut pas participer à une audition en raison des circonstances liées au coronavirus, le SEM mène l'audi-*

tion et celle-ci produit ses effets juridiques même en leur absence ».

LE CAS EXEMPLAIRE DE SANGAR AHMAD

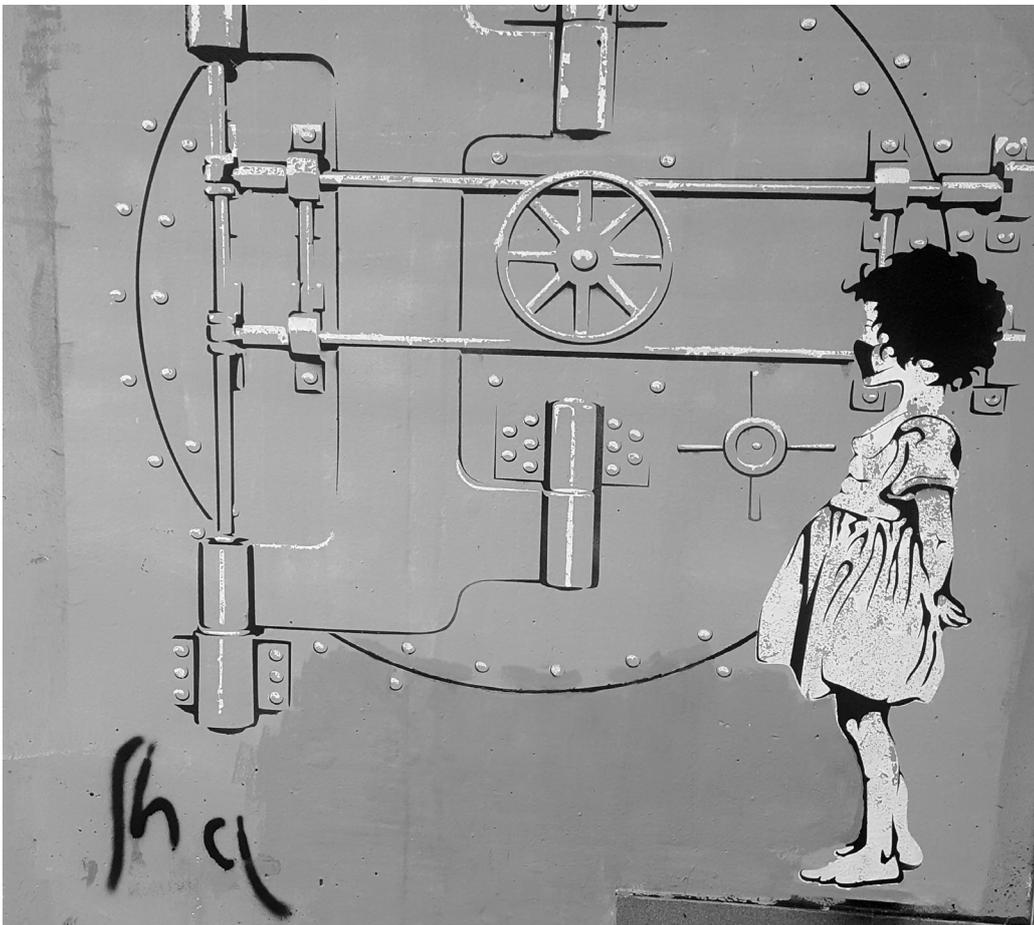
Parallèlement, dans la presse romande, un cas emblématique défrayait la chronique: celui de Sangar Ahmad. Demandeur d'asile kurde irakien, M. Ahmad a reçu une décision négative définitive en plein pendant le pic pandémique. Pourtant, il occupait un emploi de nettoyeur spécialisé dans les lieux médicaux et désinfectait à longueur de journée des lieux où l'on soignait le Covid-19. Une injustice inacceptable pour cet homme qui travaillait au front. Après de vives protestations, le Secrétariat aux migrations a finalement accepté... de repousser son renvoi de deux mois – quelle magnanimité!

La politique appliquée au domaine de l'asile en ces temps de lutte contre le Covid-19 représente un autogoal sur le plan de la santé publique: lors d'une épidémie, la propagation du virus auprès des plus précaires concerne tout le monde, et les efforts que toute la population fournit pour augmenter la distance sociale ne doivent pas être affaiblis uniquement pour le traitement de quelques centaines de demandes d'asile.

Cette politique est le symptôme d'une incurie devenue ordinaire: on n'a pas voulu faire autrement que d'habitude, comme si protéger les personnes en demande d'asile de la pandémie revenait à leur témoigner une sympathie trop grande, une largesse inavouable. Aux yeux de qui et de quoi ?

Aldo Brina

* Prof. Thierry Tanquerel, Note juridique relative aux mesures prises dans le domaine de l'asile en raison du coronavirus, avril 2020.



(SERVICE) DE VIEUX OBJETS POUR FABRIQUER UN MONDE NOUVEAU

« Pas de retour à l'anormal! », peut-on lire ici et là dans le sillage de la crise du coronavirus. Et si nous gardions quelques bonnes habitudes prises en cette période d'exception?

Pendant quelques mois de semi-confinement s'est présentée l'opportunité d'une autre manière de consommer : se procurer des biens de nécessité et, pour le superflu, acheter de manière ciblée, parce que cela fait sens.

Vous avez peut-être choisi, en réduisant votre consommation, de soutenir un petit commerce qui vous tient à cœur ou encore de faire un don. L'économie durable passe aussi par la seconde main. Le CSP y est actif quasiment depuis ses débuts, tant pour le recyclage des objets que pour la réinsertion professionnelle.

Depuis peu, une nouvelle activité conjugue de manière créative ces deux domaines : l'« upcycling ». Visite de cette pratique en quelques images.

Carine Fluckiger



« ÉTAPE 1

Engagée depuis un an et demi au CSP, Natalie Lombardo est spécialisée dans la revalorisation des objets et la décoration des boutiques. À la Renfile de Plan-les-Ouates, elle a un œil toujours ouvert pour repérer les meubles qu'elle pourra transformer en pièces uniques. Ici, elle a retenu une commode typique de brocante dont personne ne voulait.



« ÉTAPE 2

Natalie commence toujours par la fin : où et pour quel usage verrait-elle le meuble qu'elle s'apprête à créer ou à restaurer ? Quels matériaux va-t-elle utiliser ? Après une première étape de ponçage et de nettoyage, elle pose une sous-couche de peinture blanche.



« ÉTAPE 3

Après la couche d'accrochage viennent les peintures de couleur. Natalie vérifie ce qu'elle a en stock et choisit des tons pastel qui se marient bien avec l'effet rétro recherché.



« ÉTAPE 4

En fouinant à la Renfile, elle a trouvé un exemplaire des « Arts Ménagers » de 1955. Natalie s'inspire beaucoup de cartes, de vieux journaux et de livres, soit pour la création de meubles originaux, soit pour leur rénovation. La pose des pages du journal apporte la touche finale au nouveau meuble, avant celle du vernis de finition.

(BRÈVE) L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE DES COLLABORATEURS DU CSP

Pendant six semaines, entre début avril et la mi-mai, une quinzaine de collaborateurs du CSP, tous métiers et tous secteurs confondus, se sont portés bénévoles pour effectuer la mise sous pli des bons d'achat Colis du cœur. Un travail auquel ces collaborateurs ont apporté... du cœur !

En tout, ce sont ainsi plus de 11 000 envois qui ont été assurés par nos collaborateurs, pour un total de plus de 3600 familles bénéficiaires. Et, on le sait, les chiffres ne cessent de croître de manière vertigineuse. Alors que les Colis du cœur assuraient avant la pandémie une distribution d'aide

alimentaire à 3700 personnes à Genève, ce sont près de 15 000 personnes qui sont concernées aujourd'hui.

Le CSP est fier de ses collaborateurs et les remercie chaleureusement.

C. F.

(IMPRESSUM)**Edition genevoise**

Centre social protestant Genève
Rue du Village-Suisse 14
CP 171
1211 Genève 8
T 022 807 07 00
info@csp-ge.ch
CCP 12-761-4
IBAN
CH41 0900 0000 1200 0761 4

Tirage

3000 exemplaires

Rédactrice en chef

Carine Fluckiger

Impression

PCL Presses centrales SA

Ont collaboré à ce numéro

Alain Bolle (directeur),
Aldo Brina (Service réfugiés),
Janique Desanay
(Service social),
Rémy Kammermann
(Service juridique),
Linda Lahotte
(Service social),
Vanessa Santantonio
(Communication).

Conception et réalisation

Buxum-communication.ch

(ADRESSES)**LA BOUTIQUE EAUX-VIVES**

Rue de la Mairie 15
T 022 736 45 81

LA BOUTIQUE PÂQUIS

Rue du Môle 1
T 022 731 65 41

LA BOUTIQUE JONCTION

Bd Carl-Vogt 34
T 022 328 22 04

LA BOUTIQUE PLAINPALAIS

Rue de Carouge 37
T 022 329 32 50

LA RENFILE MEYRIN

Rue Alphonse-Large 19
T 022 341 13 02

C. F.

LA RENFILE PLAN-LES-OUATES

Chemin de la Cartouchière
T 022 794 55 40

**(BRÈVE) VOYAGE AU CŒUR DE L'ASILE**

Être militant dans le domaine de l'asile, un travail de « dingue » ? « *Le droit d'asile, ce n'est pas vraiment une cause qu'on choisit pour gagner des batailles électorales. Il vaut mieux même ne pas avoir peur de remettre une pièce dans la machine à prendre des claques.* »

Observateur attentif et sensible, militant engagé, Aldo Brina a l'humour d'un Anglais et la sagesse d'un philosophe. Comment maintenir intact le moteur intime de l'action, la foi humaniste, dans un domaine dominé par une majorité favorable aux durcissements du droit, où convolent la désinformation, la mauvaise foi et la bêtise ?

Chargé d'information au Service réfugiés du CSP, Aldo Brina doit connaître, digérer et restituer les innombrables rapports, dossiers et textes de loi qui scandent ce domaine. Ses armes de lutte : les mots. Mais au-delà du flot des arguments et des prises de position, il milite pour la rencontre : celle d'hommes et de femmes aux espoirs immenses et aux destins brisés. Celle qui « *libère des préjugés, humanise le propos, et favorise l'engagement* ». Celle enfin qui, seule, peut restaurer la dignité des personnes comme le sens de notre politique d'accueil.

Aldo Brina, *Chroniques de l'asile*, éd. Labor et Fides, 2020. Disponible en librairie.